Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500564-20260401-D2026_04_01-DE

Date de convocation :
27/03/2026
Date d'affichage :
27/03/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 2
Absent : 1
Votants : 14
Quorum : 8

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 1er avril à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de la Chapelle aux Filtzméens, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 27 mars 2026, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11, L 2122-8 et L 2122-9 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. LAIGLE Sylvain, Mme PODPOVITNY Caroline, M. GUIGNARD Christophe, Mme ROUAULT Claude, M. DENIS Lionel, M. MORIN Johann, Mme LAMOUR Mabel (à partir de 19h49), Mme PLAINFOSSE Anaïs, M. JAULIN Jean Baptiste, Mme DELAGE Gwenaëlle, Mme LÉCAILLON Marion, M. GRANGER Rodrigue, Mme MERIL Mathilde.

Étaient absents excusés :
Monsieur VIART Benoit donne pouvoir à Monsieur LAIGLE Sylvain.
Monsieur RIVIÈRE Arnaud donne pouvoir à Madame PODPOVITNY Caroline.

Était absente : Madame LAMOUR Mabel (jusqu'à 19h49)

Secrétaire de séance : Mme DELAGE Gwénaëlle

D2026-04-01 – Démission d'une conseillère municipale et installation d'une conseillère municipale

Monsieur le Maire informe que, par lettre remise en main propre le 24 mars 2026, Madame DUBUS Sabine a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale sans délégation.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine en a été informé. Conformément à l'article L 270 du code électoral, Madame GOMMELET épouse PLAINFOSSE Anaïs, suivante immédiate sur la liste La Chapelle Ensemble et Engagé dont elle faisait partie lors des dernières élections municipales, est sollicitée pour intégrer le conseil municipal.

Madame GOMMELET épouse PLAINFOSSÉ Anaïs est installée en qualité de conseillère municipale.

Le conseil municipal PREND ACTE

- **De l'installation** de Madame GOMMELET épouse PLAINFOSSÉ Anaïs au sein du conseil municipal de LA CHAPELLE-AUX-FILTZMÉENS.

Fait à la Chapelle-aux-Filtzméens,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Benoit VIART

La secrétaire de séance,

Gwénaëlle DELAGE.

MAIRIE DE LA CHAPELLE-AUX-FILTZMÉENS 35190